

Point d'Accueil Touristique

CONCOURS PHOTO 2027

Règlement

Le Point d'Accueil Touristique de Rosières organise un concours photo en lien avec le *Printemps du Patrimoine* mis en place par le Département du 10 avril au 9 mai 2027, sur le thème « Au fil des paysages ».

Les participants s'engagent à respecter le règlement suivant :

Thème :

Les photos doivent être prises sur la commune de Rosières (43) et s'inscrire dans le thème : ***Au fil des paysages rosièrois.***

Lors de l'inscription au concours, le lieu et la date de prise de vue doivent être indiqués.

Participants :

Le concours est ouvert à toute personne, hormis les bénévoles du PAT et les élus de la commune.

Le participant au concours doit obligatoirement être l'auteur des photos qu'il soumet au concours.

Le participant certifie qu'une autorisation de droit à l'image lui a été concédée par toute personne identifiable sur les photos qu'il soumet, en vertu des règles du droit à l'image. (Autorisation non exigée si la photo représente une foule ou des personnes publiques dans l'exercice de leur fonction).

Le participant accepte de concéder les droits d'utilisation, de reproduction, d'exploitation et de représentation de ses clichés déposés, à la commune de Rosières et au PAT qui en dépend. La commune s'engage à respecter la paternité de l'auteur de la photographie en mentionnant systématiquement son nom lorsque la photographie fera l'objet d'une reproduction ou d'une représentation.

Photos :

Chaque participant peut déposer **jusqu'à 5 photos.** Un seul cliché pourra être primé.

Les photos doivent être déposées au **format papier 13 x 19 cm** accompagnées de leur négatif ou du format numérique (de 5 à 10 MO). Les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc.

Aucun signe distinctif ne doit être présent sur la photo.

L'ensemble des photos reçues dans le cadre du concours, seront exposées dans le hall de la mairie lors du Printemps du Patrimoine, du 10 avril au 9 mai 2027. Elles seront ensuite exposées dans le local du Point d'Accueil Touristique durant la saison d'ouverture 2027.

Dépôt :

Les photos doivent être déposées en mairie ou envoyées par la Poste à la mairie de Rosières 16, place des Anciens combattants 43800 Rosières.

Les dépôts doivent être faits **entre le 30 octobre 2026 et le 20 mars 2027**.

Seuls les dépôts accompagnés du bulletin de participation ci-joint seront pris en compte.

Jury :

Le jury du concours photo sera composé de deux élus dont le maire, deux bénévoles du PAT et un professionnel de la photo.

Le jury déterminera 3 gagnants.

Le Jury sélectionnera les gagnants en tenant compte des qualités esthétiques et de l'adéquation des photos soumises avec le thème.
Les membres du Jury s'engagent à sélectionner les photographies d'une manière loyale, claire et transparente.

Le Jury procèdera à la sélection des lauréats par visualisation et comparaison de l'ensemble des photographies sur support papier, sans qu'aucun élément d'identification du participant ne soit visible au cours de la sélection.

Par ailleurs les visiteurs de l'exposition des photographies soumises au concours pendant le Printemps du patrimoine, pourront voter pour leur cliché « coup de cœur ». Leurs votes détermineront le gagnant du prix « coup de cœur des visiteurs ».

Les enfants des écoles de Rosières procéderont également à un vote lors de leur venue en classe à la médiathèque.
Leurs votes détermineront le prix « coup de cœur des enfants ».

Prix :

La sélection déterminera au total 5 gagnants. Les 1er, 2ème et 3ème prix seront déterminés par le jury organisateur.

Le choix des visiteurs de l'exposition photos déterminera le prix « coup de cœur des visiteurs ».

Les enfants des écoles détermineront le prix « coup de cœur des enfants ».

Une seule photo pourra être primée par candidat.

Les lots seront constitués de panier de produits locaux, plus un bon d'achat chez un photographe pour le premier prix.

Une cérémonie de remise de prix sera organisée.



Point d'Accueil Touristique

Concours photo 2027

BULLETIN DE PARTICIPATION

Nom : ……. Prénom : ……

Adresse postale : ……..

Adresse mail : ……..

Téléphone : ……

- **Je participe au concours photo organisé par le Point d'Accueil Touristique de Rosières.**
- **Je dépose les photos suivantes :**

Numéro	Lieu de la prise de vue	Date de la prise de vue

- **J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours et m'engage à le respecter**

Date :

Signature :